

PROVISOIRE

E/1997/SR.8
7 juillet 1997

Original : FRANCAIS

Session de fond de 1997

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 8ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 1er juillet 1997, à 10 heures.

Président : M. GALUSKA (République tchèque)

SOMMAIRE

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :

- a) Coordination des activités à l'échelle du système : financement des activités opérationnelles de développement : application de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale;

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.97-62319 (F)

La séance est ouverte à 10 h 5.

ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT :

- a) COORDINATION DES ACTIVITES A L'ECHELLE DU SYSTEME : FINANCEMENT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT : APPLICATION DE LA RESOLUTION 50/227 DE L'ASSEMBLEE GENERALE (suite) (E/1997/65 et Add.1 à 4; A/55/155-E/1997/68, E/1997/78)

Réunion de haut niveau

M. DESAI (Secrétaire général adjoint chargé des départements à vocation économique et sociale) présente le rapport du Secrétaire général et ses additifs (E/1997/65 et Add.1 à 4). Ces documents sont axés sur les trois thèmes que le Conseil a sélectionnés à sa session de 1996 : les ressources à consacrer aux activités opérationnelles, la coordination sur le terrain et au niveau régional et la création de capacités; le dernier additif est une compilation de données statistiques globales sur les activités opérationnelles. M. Desai espère vivement que les recommandations du Secrétaire général donneront lieu à un débat fructueux permettant d'adopter des orientations claires sur la politique à suivre.

M. SPETH (Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement) dit que, pour les fonds et les programmes des Nations Unies, l'élément le plus important de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale concerne incontestablement le financement des activités opérationnelles de développement. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a incité les fonds et les programmes à adopter des objectifs précis et réalistes en ce qui concerne leurs ressources de base, compte tenu des besoins découlant de leurs programmes et priorités. En ce qui concerne le PNUD, l'Administrateur indique qu'il proposera en septembre 1997 au Conseil d'administration un projet de stratégie de financement.

Ce projet s'appuie, tout particulièrement en ce qui concerne les ressources de base, sur trois grands principes qu'il a énoncés dans son rapport annuel au Conseil (E/1997/79). Il s'agit d'abord de rendre le PNUD plus efficace et transparent, et donc plus attractif à un moment où les grands donateurs réduisent la taille de leurs infrastructures et de leurs institutions d'aide. Il faut ensuite montrer à de nouveaux donateurs appartenant aux nouveaux pays industriels que, l'économie continuant de se mondialiser, les pays retenus pour bénéficier des ressources de base du PNUD

sont pour eux des partenaires économiques potentiels et que les contributions aux ressources de base aident ces partenaires potentiels à se développer, préparant ainsi des relations mutuellement avantageuses à plus long terme. Il s'agit enfin de solliciter des contributions de base additionnelles de la part des pays bénéficiaires nets. Au total, le PNUD doit inciter les grands donateurs à accroître le volume de leurs contributions tout en élargissant le nombre des donateurs à des pays aujourd'hui mieux à même de verser une contribution.

Les besoins des pays qui bénéficient de l'aide du PNUD, en particulier les plus pauvres, sont énormes et continuent de grandir tandis que le volume des ressources de base disponibles stagne, voire recule. Sur le montant total des ressources dont le PNUD devrait disposer en 1997, soit 2 milliards de dollars environ, les ressources de base ne totaliseront que 800 millions de dollars. Or les ressources de base ne peuvent pas être remplacées par d'autres ressources si l'on veut sauvegarder et le PNUD et la coopération multilatérale. Le Conseil d'administration du PNUD vient encore de souligner, dans une décision relative à la gestion du changement, l'importance fondamentale de ces ressources de base. Or les objectifs chiffrés qui ont été fixés en la matière sont, en dépit des réformes et des gains de productivité enregistrés, très loin d'être réalisés.

L'Administrateur du PNUD espère vivement que le Conseil assurera à tous les conseils d'administration des fonds et des programmes le soutien politique intergouvernemental dont ils ont besoin pour réaliser leur stratégie de financement. Dans son rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale (E/1997/65), le Secrétaire général formule des recommandations vigoureuses qui concernent précisément les mesures à prendre pour accroître le volume des ressources de base et des autres ressources. Ces recommandations correspondent à la position du Conseil et aux orientations globales qu'il entend donner.

M. WOHLFART (Luxembourg) prend la parole au nom des Etats membres de l'Union européenne et de certains Etats associés (Bulgarie, Chypre, République tchèque, Estonie, Lituanie, Slovaquie et Slovénie).

Pour l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle unique en matière de soutien au développement. Il est donc primordial que le système des Nations Unies puisse offrir aux pays donateurs comme aux pays bénéficiaires un instrument de qualité dans un domaine où il dispose d'un

avantage comparatif. Cet objectif ne peut être atteint qu'à travers un processus profond de réforme et de renouvellement. L'Union européenne attache donc beaucoup d'importance à la mise en oeuvre totale des dispositions des résolutions 50/120 et 50/227 de l'Assemblée générale. L'Union européenne félicite le Secrétaire général d'avoir pris un premier train de mesures concernant le renforcement de la présence des Nations Unies sur le terrain. Elle attend avec intérêt la présentation du deuxième volet de la réforme qui devrait avoir des répercussions sur les activités opérationnelles du système des Nations Unies.

Au cours des dernières années, les contributions versées aux fonds et aux programmes les plus importants sont restées stables malgré le recul de l'aide publique au développement. En revanche, à l'intérieur de cette dotation globale, les ressources de base diminuent et les ressources affectées ou liées augmentent, au point de représenter désormais plus de 50 % de l'ensemble des ressources disponibles pour les activités opérationnelles. Par ailleurs, une quinzaine de grands pays donateurs, dont 10 sont membres de l'Union européenne, versent à eux seuls près de 90 % des ressources de base : une telle répartition, comme le dit le Secrétaire général, est assortie de risques qui pèsent sur les activités des fonds et des programmes. L'Union européenne se retrouve donc le principal contributeur du système, car elle fournit, par exemple, près de 60 % des ressources de base du PNUD.

L'Union européenne, qui a déjà fait connaître ses vues générales sur le financement des activités opérationnelles quand elle a transmis en janvier 1997 au Secrétaire général des propositions pour la réforme des Nations Unies dans les secteurs économiques et sociaux, tient à rappeler certains points. Les conseils d'administration des fonds et des programmes doivent établir des priorités claires car c'est au regard desdites priorités ainsi que des engagements contractés et des ressources disponibles que les besoins peuvent être évalués. Les conseils d'administration doivent en outre établir un lien plus net entre le volume des activités et les besoins de financement. L'Union européenne encourage par ailleurs les organes directeurs à adopter des objectifs précis et réalistes pour leurs ressources de base et à se conformer, aux fins de leurs propres arrangements financiers, à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne les flux de ressources et leur prévisibilité, s'il est certes utile que des flux privés de capitaux se dirigent vers les pays en développement et que ceux-ci adoptent à l'échelle nationale des politiques destinées à attirer ces flux, l'Union européenne réaffirme l'engagement contracté qui est de porter au plus tôt l'aide publique au développement à 0,7 % du PNB.

Il convient aussi de mieux partager la charge financière des activités opérationnelles et, à cette fin, de reconnaître que le financement de ces activités incombe conjointement à tous les Etats Membres : il faut donc mettre en place un nouveau partenariat à partir d'une évaluation commune des objectifs des Nations Unies en matière de développement, de sorte que le fardeau pourrait être plus largement et plus équitablement réparti et que les pays qui sont parvenus à sortir du sous-développement en assumeront une part. Il devrait être possible d'exploiter les économies résultant de la réforme et d'une meilleure rentabilité de manière à renforcer les activités opérationnelles. Quant aux fonds mobilisés auprès de sources nouvelles et novatrices de financement, ils devraient servir à couvrir les engagements et les priorités globales arrêtés d'un commun accord lors des grandes conférences internationales.

La tendance des donateurs à lier leurs contributions se confirmant depuis quelques années, les fonds et les programmes doivent ici encore adopter une approche nouvelle qui prenne en compte les conséquences et les potentialités de cette évolution. Comme il est indispensable d'accroître les ressources de base mises à la disposition du système, les conseils d'administration devraient chercher pourquoi les contributions liées augmentent et transposer ces motivations aux ressources de base pour rendre ce type de contributions plus attractif. Les organes directeurs ont d'ores et déjà su adopter des décisions qui renforcent l'impact et l'efficacité des activités opérationnelles à l'échelon des pays et l'Union européenne s'en félicite.

M. MCHUMO (République-Unie de Tanzanie), parlant au nom des pays qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle l'importance que ces pays attachent aux activités opérationnelles pour le développement. Un financement prévisible, continu et assuré est indispensable à la poursuite de ces activités. Malheureusement, depuis plusieurs années, tant les ressources de base que les autres ressources dont disposent les fonds et

programmes chargés de ces activités ont considérablement diminué, en partie parce que certains donateurs ont opté pour une conception assez restrictive du rôle des organismes en question.

Dans sa résolution 50/227, l'Assemblée générale a différé la décision concernant l'avenir de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement. Avant qu'une décision soit prise à ce sujet, il est essentiel de mettre en place une solution de rechange pour la mobilisation des fonds. On peut donc espérer que, pendant la session en cours, le Conseil examinera la question et formulera à ce sujet des recommandations appropriées à l'Assemblée générale.

Les activités opérationnelles étant menées dans l'intérêt des pays bénéficiaires, il est capital qu'elles s'intègrent dans le processus de développement national. Les programmes mis en oeuvre dans ce cadre doivent être centrés sur les besoins nationaux, faire appel autant que possible à l'expertise nationale et prendre en compte le contexte propre à chaque pays. On ne peut que se féliciter à cet égard du renforcement du système des coordonnateurs résidents. Même si ce système demande à être encore affiné, il est indispensable pour la réussite des programmes que le coordonnateur résident reste l'interlocuteur principal au niveau des pays.

La note de stratégie de pays est aussi un instrument essentiel pour renforcer l'efficacité des programmes de pays. Dans les pays où cette note est encore en cours d'élaboration, le système des Nations Unies doit continuer de s'appuyer sur les politiques et orientations définies par les gouvernements. Il faut laisser aux pays le temps de mettre au point une note de stratégie cohérente et fondée sur des consultations aussi larges que possible. En revanche, les pays membres du Groupe des 77 et la Chine ne sont pas convaincus de l'utilité d'une note de stratégie régionale, dont le principe leur paraît assez flou.

M. ORDGONIKIDZE (Fédération de Russie) fait porter ses observations sur l'additif au rapport du Secrétaire général consacré à l'évolution des ressources de base et autres ressources (E/1997/65/Add.1). Il constate que l'on invoque souvent la lassitude des pays donateurs, l'efficacité relative des fonds et des programmes, le fait que l'aide multilatérale cède de plus en plus souvent le pas à l'aide bilatérale pour expliquer le recul des ressources de base. Pour la délégation russe, la raison principale du phénomène est que, contrairement à de nombreuses résolutions et

décisions, l'apport de ces ressources n'est toujours pas prévisible, continu ni assuré. La réunion de haut niveau que le Conseil consacre à la mise en oeuvre de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale doit trouver le moyen d'inverser la tendance.

Depuis plusieurs années, le champ d'activité des fonds et des programmes s'élargit considérablement tandis que, globalement, le volume des financements progresse à peine; en fait les ressources de base diminuent et les autres ressources augmentent. Or l'utilisation de ces autres ressources échappe parfois au contrôle des conseils d'administration, de sorte que, si la tendance s'affirme, elle risque d'affaiblir des activités qui reposent sur les plans et les priorités des pays et de mettre en péril l'équilibre et l'universalité de toutes les activités opérationnelles que mènent les Nations Unies.

Toutefois, modifier le rapport entre les ressources de base et les autres ressources n'est pas une fin en soi. Les principaux critères doivent être, en l'occurrence, d'obéir aux plans et aux priorités des pays bénéficiaires, d'une part, et, de l'autre, d'accroître l'efficacité de l'exécution des programmes. La diminution des ressources de base s'explique en effet notamment par l'utilisation peu rentable qu'en ont faite certains bénéficiaires. Les fonds et les programmes doivent donc chercher désormais à créer dans les pays un climat favorable à une meilleure rentabilité de l'assistance technique, à la création de capacités sur le territoire national et à une mise en oeuvre satisfaisante du principe de l'exécution nationale. Mais le financement des activités opérationnelles ne progressera vraiment que si les fonds et les programmes s'emploient à acquérir eux-mêmes une plus grande efficacité et si les donateurs traditionnels ont en outre la volonté politique de soutenir plus généreusement les activités de développement des Nations Unies. Il convient enfin d'élargir la base des donateurs d'autant que, s'il se réalise, un tel élargissement constituerait un encouragement pour les donateurs traditionnels. Actuellement, ce sont surtout l'UNICEF et le PNUD qui peuvent compter sur une base de donateurs suffisamment large. Le PNUD a, pour sa part, eu raison d'associer plus activement les bureaux de pays à la mobilisation de ressources supplémentaires. Il serait également bon de faire appel, pour trouver des ressources nouvelles, à des sources non gouvernementales, notamment privées, ainsi qu'aux pays bénéficiaires eux-mêmes.

L'idée qui a été lancée de recourir à la formule des contributions négociées mérite d'être étudiée plus avant, car, en dépit de certains mérites, elle n'est pas sans inconvénients. La Fédération de Russie tient beaucoup à voir respecter la règle fondamentale d'un financement des activités opérationnelles volontaire, neutre et à titre gracieux. Toute proposition visant à accroître les ressources de base doit tenir compte de ces trois éléments, et il ne faut pas perturber un système qui a amplement fait ses preuves.

Il faut enfin que toutes les institutions multilatérales et les donateurs bilatéraux assurent entre eux une coordination efficace de leurs activités. L'action doit être renforcée à cet égard et c'est le système des Nations Unies qui, en raison de son universalité et de sa neutralité, doit assumer la responsabilité de la tâche. La coordination doit en outre se situer non plus seulement au niveau de l'échange d'informations, mais à celui de l'élaboration et de l'exécution des programmes.

La délégation russe pense qu'il faudrait modifier les dates de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions afin qu'elles concordent avec le cycle budgétaire des pays donateurs. En tout état de cause, il convient pour l'instant de continuer à rechercher le mécanisme optimal.

Mme RASI (Finlande), après s'être associée à la déclaration faite par l'Union européenne, rappelle que tous les pays sont responsables de leur processus de développement. Ils doivent faire la preuve de leur engagement à l'égard des fonds et programmes chargés des activités opérationnelles de développement et contribuer au financement du système. Parallèlement, une réforme de ces activités s'impose pour les rendre plus efficaces. Les dispositions de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale restent à cet égard toujours valables. Malheureusement, elles n'ont guère été suivies d'effet. Stagnation des ressources de base, utilisation du système des Nations Unies comme canal d'acheminement d'une aide bilatérale ou apport de ressources assorti de conditions qui ne répondent pas nécessairement aux priorités des pays bénéficiaires : telles sont certaines des tendances qui compromettent le multilatéralisme des activités opérationnelles de développement.

En outre, la plupart des programmes de développement mis en oeuvre par les Nations Unies sont tributaires d'un petit groupe de donateurs, dont les préoccupations ou les difficultés économiques à court terme ont nécessairement

un impact sur lesdits programmes. Il paraît donc urgent de concevoir un nouveau système de financement fondé sur des critères clairs et universels. Les trois mécanismes mentionnés dans la résolution 50/227 - contributions volontaires, contributions négociées et quotes-parts - devraient être examinés par les organes directeurs des différents programmes et fonds, qui soumettraient leurs suggestions à l'Assemblée générale dans le contexte de l'examen triennal prévu en 1998. Il faudrait aussi réfléchir aux moyens d'élargir la base de ressources, éventuellement en faisant appel aux contributions de sources non gouvernementales et en explorant des modes de financement novateurs.

Tout devrait être fait pour assurer un financement solide et prévisible des ressources de base, celles-ci étant complétées le cas échéant par des fonds à des fins spéciales, destinés à des activités qui relèvent expressément du mandat des organisations maîtres d'oeuvre, ce afin d'éviter les doubles emplois.

Loin de songer à réduire sa contribution aux activités opérationnelles de développement, la Finlande a réaffirmé sa volonté de parvenir à consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement, et le relèvement de sa contribution annuelle va dans le sens de cet objectif.

M. MARIN (Bulgarie) dit que son pays, dont l'économie est en transition, se range plutôt dans le groupe des pays bénéficiaires. A ce titre, elle est bien placée pour plaider en faveur d'un renforcement du rôle que jouent les Nations Unies dans la coopération multilatérale pour le développement.

L'avenir de cette coopération doit être envisagé dans le cadre plus général de la réforme de l'ONU. A cet égard, la Bulgarie approuve les mesures prises par le nouveau Secrétaire général. Elle estime que la réflexion sur le financement des activités opérationnelles doit être guidée par les dispositions de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale. Comme l'Union européenne, elle pense que, lorsqu'on évalue la nécessité d'un financement, il faut tenir dûment compte des décisions adoptées par les organes directeurs des fonds et programmes concernés. Il devrait y avoir une corrélation directe entre le volume des activités et les ressources qui leur sont allouées.

Tous les pays doivent participer au financement des activités opérationnelles, à proportion de leurs moyens. En dépit de ses difficultés économiques actuelles, la Bulgarie s'acquitte scrupuleusement de ses

obligations financières. Elle est par ailleurs tout à fait favorable au renforcement du système des coordonnateurs résidents, seul à même de centraliser les diverses initiatives mises en oeuvre par les organismes des Nations Unies à l'appui des objectifs de développement définis par les pays.

M. POSAYANOND (Thaïlande) fait part de l'intérêt qu'a suscité auprès de la délégation thaïlandaise la proposition tendant à regrouper les activités opérationnelles de quatre organismes des Nations Unies - PNUD, UNICEF, FNUAP et PAM - au sein d'une structure unique qui aurait vocation à s'occuper du développement. Il s'agit là d'une proposition très séduisante, et il faut exhorter les organismes de développement à l'étudier dans un esprit constructif.

Le renforcement de l'efficacité des activités opérationnelles implique un accroissement du volume des ressources qui leur sont consacrées, eu égard aux besoins croissants des pays en développement, l'objectif étant de favoriser, à terme, l'autonomie de ces derniers. Or force est de constater que les ressources de base ne cessent de diminuer. Cette tendance fâcheuse ne peut qu'entraver l'action des fonds et programmes des Nations Unies. Il faut donc les inciter à rechercher de nouvelles sources de financement, par exemple auprès du secteur privé, à condition que ses intérêts soient compatibles avec les objectifs d'un développement durable. En tout état de cause, les financements de sources privées ne sauraient se substituer à l'aide publique au développement. Il faut d'ailleurs inciter vivement les pays développés dont la contribution à l'APD n'est pas encore à la hauteur de leurs moyens à augmenter cette contribution.

Enfin, outre les problèmes de financement, un aspect capital pour la réussite des activités opérationnelles de développement est l'instauration d'un véritable partenariat entre bailleurs de fonds, pays bénéficiaires et organismes des Nations Unies. La Thaïlande a toujours travaillé en étroite coopération avec tous les acteurs du développement et elle est convaincue qu'il faut développer et encourager cette volonté de partenariat.

M. FUST (Observateur de la Suisse) constate que la coopération pour le développement traverse une phase difficile. Si certains pays en développement peuvent aujourd'hui se passer d'aide publique extérieure, de nombreux autres en sont plus que jamais tributaires. Face à cette situation, les principaux fonds et programmes des Nations Unies se trouvent confrontés à un double défi. D'une part, ils sont sollicités toujours davantage - on leur

confie maintenant le suivi des grandes conférences internationales - alors que les ressources de base dont ils disposent stagnent ou diminuent. D'autre part, la concurrence plus aiguë entre les différents bailleurs de fonds se traduit par des doubles emplois dont la communauté internationale ne peut plus s'offrir le luxe.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les réformes entreprises depuis peu au sein de ces fonds et programmes, efforts que la Suisse appuie activement. Le premier train de mesures annoncées constitue un bon point de départ, qui doit se traduire rapidement par des améliorations concrètes. On est notamment en droit d'attendre une meilleure coordination et une coopération plus étroite au niveau des pays, notamment grâce au renforcement du système de coordonnateurs résidents.

En ce qui concerne le mode de financement des fonds et programmes, le système d'annonce des contributions sur une base annuelle a certes des inconvénients mais il est évident que, sans un minimum de continuité et de prévisibilité dans les apports de ressources, les organismes seront de plus en plus amenés à chercher des sources de financement multilatéral, ce qui ne peut que compromettre leur indépendance.

Les ressources de base jouent un rôle capital pour les activités opérationnelles. La Suisse continuera à assumer sa part de leur financement, tout en étant favorable à un rééquilibrage entre donateurs traditionnels et nouveaux bailleurs de fonds. Elle est également prête à discuter des différents moyens d'assurer aux fonds et programmes une base de ressources plus prévisible, à charge pour ceux-ci de démontrer leur efficacité et de faire la preuve de leur avantage comparatif par rapport aux canaux d'aide bilatérale.

Mme SADIK (Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population) dit qu'il est essentiel d'améliorer le financement des activités opérationnelles pour assurer un apport de ressources sur une base prévisible et continue. Si les différentes modalités de financement proposées par le Secrétaire général dans son rapport sont intéressantes, il importe de veiller à ce que les formes d'assistance multilatérales ou destinées à des fins spécifiques ne compromettent pas les ressources de base et à ce que l'aide soit toujours fournie dans le cadre d'un programme national convenu. La Conférence internationale sur la population et le développement est la

seule Conférence des Nations Unies à fixer un plan pour la mobilisation de ressources aux fins de la réalisation d'objectifs de développement précis.

Le succès du Programme d'action approuvé lors de cette conférence dépend d'un accroissement des ressources qui y sont affectées. Or si le FNUAP a vu avec satisfaction ses ressources annuelles passer de 212 à 313 millions de dollars entre 1990 et 1995, il n'y a pas eu d'augmentation en 1996 par rapport à 1995. La communauté internationale doit fournir des ressources additionnelles pour répondre aux besoins des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés, dans les domaines de la population et de la santé génésique, et pour appuyer les efforts que ces pays font eux-mêmes dans ces domaines. Si les objectifs financiers fixés lors de la Conférence ne sont pas atteints, les conséquences à court et à plus long terme seront dramatiques pour des millions d'enfants et pour des millions de femmes qui seront privées de leurs droits fondamentaux en matière de procréation et de sexualité.

L'accord récemment conclu par le FNUAP avec la Commission européenne sur un programme régional exécuté par des ONG dans plusieurs pays asiatiques laisse sans doute prévoir un développement de ce type de financement multibilatéral. Les accords d'échange "dettes contre population" constituent une autre source potentiellement importante de recettes. Mais rien ne saurait remplacer le versement régulier de contributions au titre des ressources de base. Il convient de souligner que les contributions volontaires, dont dépendent entièrement les fonds et programmes qui fonctionnent à l'aide de ce type de ressources, sont les premières à être réduites en cas de restriction, et ce sont alors des domaines essentiels du développement qui en pâtissent. Il est donc de la plus haute importance que les pays donateurs et les pays bénéficiaires relancent la notion de partenariat pour le développement et respectent les engagements financiers qu'ils ont pris à la Conférence internationale sur la population et le développement.

M. MYUNG-CHUL HAHM (République de Corée) souligne la nécessité de revoir et d'améliorer les activités opérationnelles pour répondre aux défis que pose le phénomène de la mondialisation, avec le risque croissant qu'il comporte, de marginaliser les pays les plus vulnérables. La délégation coréenne approuve donc les recommandations du Secrétaire général relatives à la création de capacités, estimant que l'assistance dans ce domaine doit être

d'avantage axée sur des résultats à long terme et que des critères d'évaluation et d'orientation doivent être fixés en la matière à l'échelle du système.

Dans le cadre de ses efforts en faveur du renforcement de la coopération Sud-Sud, la République de Corée attache une grande importance à la création de capacités, convaincue, sans toutefois prétendre être un modèle, que son expérience de développement peut être utile à d'autres pays. C'est dans cet esprit qu'elle a créé en 1991 l'Agence coréenne de coopération internationale, qui doit permettre en 1997 d'inviter 1 270 stagiaires originaires de 85 pays en développement, de dépêcher 70 experts dans 33 pays et quatre organisations internationales et 140 volontaires dans 23 pays, ainsi que d'affecter 35 millions de dollars à l'établissement d'équipements techniques et à la promotion de divers projets techniques.

Préoccupée par le déclin de l'aide publique au développement et par la stagnation du financement des activités opérationnelles, la République de Corée approuve les diverses recommandations du Secrétaire général concernant la mobilisation de ressources additionnelles et l'amélioration de l'utilisation des fonds existants. Elle est favorable à une diversification de l'origine des ressources de base et pense que les Etats Membres doivent faire preuve de la volonté politique voulue et accroître leurs contributions au titre des activités opérationnelles. Pour sa part, la Corée a porté le montant de ses contributions volontaires à 20 millions de dollars en 1997 et prévoit de l'augmenter encore en 1998. Elle approuve l'idée consistant à mobiliser des fonds auprès de sources non gouvernementales, notamment privées.

En matière de coordination, la République de Corée est favorable au renforcement du rôle des coordonnateurs résidents, à la pleine application du système des notes de stratégie de pays et à la mise en commun des locaux. Considérant d'autre part que des approches régionales et sous-régionales pourraient permettre d'accroître l'efficacité des programmes, elle est favorable à l'élaboration, à titre d'essai, de notes de stratégie régionale et espère que les résultats de cette expérience pourront être présentés à la session suivante du Conseil.

M. KONISHI (Japon) rappelle que les participants au récent Sommet de Denver ont réaffirmé leur engagement en faveur d'un nouveau partenariat global pour le développement. Se référant à la nouvelle stratégie de développement préconisée par son pays, le représentant du Japon fait plusieurs observations sur la question du financement des activités opérationnelles.

Premièrement, faisant valoir le rôle considérable que peut jouer le secteur privé (rôle qui s'est d'ailleurs sensiblement accru depuis une dizaine d'années), il incite vivement les fonds et programmes des Nations Unies à adapter leurs arrangements de financement de façon à faciliter la participation de ce secteur à leurs activités opérationnelles, en orientant les flux privés vers un éventail plus large de pays en voie de développement.

Deuxièmement, soulignant l'importance croissante de la coopération Sud-Sud, il engage les nouveaux pays industriels, dont l'expérience correspond souvent mieux que celle des pays développés aux besoins particuliers des pays en développement, à prendre une part active aux activités opérationnelles des Nations Unies. L'utilité de la coopération Sud-Sud a été réaffirmée lors du deuxième Forum Asie-Afrique récemment organisé par le Japon à Bangkok avec l'ONU et le PNUD.

Troisièmement, il importe de revoir les activités opérationnelles compte tenu des mandats et des avantages comparatifs respectifs des différents fonds et programmes en vue de rationaliser ces activités et d'éliminer les doubles emplois. Il convient également d'évaluer les effectifs des fonds et programmes et des départements concernés du Secrétariat du point de vue de leur efficacité et de leur compétence.

Quatrièmement, il est impératif d'accroître la rentabilité des activités opérationnelles. Pour cela, il faut que les fonds et programmes, en adoptant comme il leur est recommandé dans la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, un objectif précis et réaliste pour les ressources de base, lient directement les montants prévus à des objectifs de développement concrets.

Enfin, cinquièmement, le Japon considère que la coopération multibilatérale, en facilitant la mobilisation des ressources et en créant des synergies, est un bon moyen d'améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide et qu'il convient de l'encourager. La mission dépêchée en Inde et au Pakistan en novembre 1996 par le Japon et le PNUD a par exemple permis de mettre en oeuvre plusieurs projets dans le cadre d'arrangements de ce type.

M. MARRERO (Etats-Unis d'Amérique), reconnaissant le rôle unique et déterminant que l'ONU, par l'intermédiaire de ses fonds et programmes, joue dans la promotion d'un développement durable grâce aux atouts dont elle dispose en matière de coordination, dit que le problème est d'améliorer cette coordination sans alourdir la bureaucratie. L'harmonisation des budgets, des programmations et des stratégies grâce à des évaluations et des cadres communs

permettra d'aider plus efficacement ceux qui ont réellement besoin d'une assistance. Le système des coordonnateurs résidents doit être renforcé mais chaque organisme doit conserver la possibilité de contacter indépendamment le gouvernement du pays hôte, ainsi que la responsabilité de ses programmes. La pratique actuelle selon laquelle le PNUD fournit un appui administratif aux coordonnateurs résidents n'entraîne pas à priori de conflits d'intérêts particuliers : les risques de tension pourraient toutefois être minimisés si l'on indiquait clairement que le coordonnateur résident doit représenter les mandats et les intérêts de tous les fonds et programmes. Pour l'avenir, les candidats d'autres organismes devraient être encouragés à postuler ces fonctions, le but étant de parvenir globalement à la parité.

Les réformes engagées au Secrétariat ainsi qu'à l'UNICEF et au PNUD doivent aussi contribuer à améliorer la coordination sur le terrain. La question des ressources demeure toutefois fondamentale. La délégation des Etats-Unis reconnaît l'importance des ressources de base et pense que les différents fonds et programmes doivent rechercher de nouveaux moyens pour encourager le versement de contributions volontaires à ce titre. Elle estime cependant que d'autres ressources, mobilisées avec l'accord du pays hôte et conformément à ses priorités de développement, peuvent compléter efficacement les ressources de base sans porter atteinte à la neutralité des organismes des Nations Unies.

Tout en considérant que les efforts visant à assurer la fourniture de ressources sur une base plus prévisible doivent être poursuivis, la délégation des Etats-Unis fait observer que certains Etats membres ne peuvent pas prendre d'engagements pluriannuels ni annoncer de contributions négociées, en raison par exemple, comme c'est le cas pour son pays, de la nature de leur procédure budgétaire.

Les Etats-Unis ne voient pas, d'autre part, l'utilité de fixer des objectifs pour l'aide publique au développement et n'acceptent pas que soit qualifié de "convenu" l'objectif établi en la matière dans la résolution 50/227. Ils réitèrent en outre leur ferme opposition à toute forme d'imposition internationale.

La poursuite des réformes au sein du Secrétariat peut réellement permettre de dégager des ressources en faveur du développement. Il conviendrait notamment de regrouper toutes les activités visant la création de capacités sous la responsabilité d'un seul service, qui pourrait être le

Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets. Pour que la réforme soit autre chose qu'un simple changement et débouche sur un progrès, il faut s'attacher à promouvoir une utilisation plus efficace des ressources disponibles en faveur de l'amélioration concrète du sort des populations démunies.

M. SOEPRAPTO (Indonésie) dit que pour les pays en développement, les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies sont indispensables au succès de leurs propres efforts. Du fait de leur universalité, du caractère volontaire des contributions et de leur neutralité, elles ont grandement contribué à la création de capacités dans ces pays. Pour que leur influence positive se maintienne, il est toutefois impératif qu'elles disposent de ressources de base, sur une base prévisible, continue et assurée. Avec les progrès rapides de la mondialisation et les engagements pris lors des récentes grandes conférences des Nations Unies, cette exigence s'impose plus que jamais. Les contributions volontaires de sources publiques doivent rester la source principale de financement des activités, comme l'ont souligné l'Assemblée générale dans sa résolution 50/227 et le Secrétaire général dans son rapport. Or malgré ces décisions et malgré des engagements renouvelés, l'ensemble des ressources disponibles n'ont cessé de diminuer et les ressources de base sont tombées au plus bas. Les ressources totales dont peuvent disposer les activités opérationnelles sont très inférieures aux besoins croissants des pays en développement. Le déséquilibre existant à l'heure actuelle entre les ressources de base et les ressources affectées à des fins spéciales - qui n'ont ni l'universalité ni la neutralité caractéristiques des ressources de base - est également préoccupant : la part des premières dans l'ensemble des ressources doit donc être augmentée. Pour cela, de nouvelles approches s'imposent de toute urgence, telle l'approche "sur trois fronts" recommandée par le Secrétaire général. D'autre part, le renforcement du système des coordonnateurs résidents, gage d'efficacité des programmes, et une plus grande transparence dans les activités opérationnelles devraient permettre d'attirer des flux de ressources accrus. Pour leur part, les donateurs devraient confirmer les caractéristiques fondamentales du financement des activités opérationnelles, qui doit être, comme le souligne le Secrétaire général, volontaire, neutre et multilatéral. La question vitale de l'élimination de la pauvreté devrait aiguillonner l'augmentation des ressources de base. M. Soeprapto espère que la communauté internationale

mobilisera la volonté politique nécessaire pour que les objectifs fixés et les engagements pris se transforment en réalités, et que l'objectif d'aide publique au développement de 0,7 % du PNB soit atteint.

M. MARCH (Australie) dit que l'Australie poursuit, elle aussi, l'objectif commun qu'est l'élimination de la pauvreté. Elle soutient sans réserve le système d'aide au développement des Nations Unies, et est favorable à la création de capacités, qui est à la fois un moyen d'exécution et un objectif justifié. De nombreux textes peuvent guider la réflexion au sujet des priorités du développement : rapports, résultats de conférences internationales, résolutions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 50/120 et 50/227.

Pour mettre en oeuvre les résolutions adoptées, il faut disposer de ressources. Or l'aide publique au développement plafonne ou diminue, la part de l'assistance multilatérale s'effrite tandis que celle des ressources affectées à des fins spéciales augmente. Les ressources de base, elles aussi, sont en contraction. Il est normal de s'interroger sur les raisons de cet état de choses : peut-être le modèle appliqué n'est-il pas parfait.

Les fonds et programmes des Nations Unies doivent pouvoir faire état de leur succès pour obtenir des ressources auprès des donateurs. Ils doivent aussi se lancer dans des réformes, dont certaines ont déjà été entreprises. Les réformes doivent être conçues non comme un but en elles-mêmes, mais comme un élément, parmi d'autres, d'une stratégie. Elles ne doivent pas viser à promouvoir une indépendance d'action par rapport aux plans et priorités nationaux, mais à accroître l'efficacité des activités entreprises - permettant par là d'obtenir les fonds nécessaires au développement. Les autres éléments de cette stratégie sont, notamment, le paiement intégral et ponctuel des contributions dues aux Nations Unies, la pleine application des résolutions 50/120 et 50/227, une meilleure orientation des activités de l'ONU qui attirera l'appui du secteur privé, l'élargissement de la base de donateurs. L'Australie continuera de soutenir les fonds et programmes des Nations Unies à condition qu'ils veillent à l'efficacité de leurs activités et adoptent les réformes qui s'imposent. Elle est favorable à un système des Nations Unies correctement financé, efficace, capable de s'attaquer à l'élimination de la pauvreté dans les pays qui en ont le plus besoin.

M. YUAN Shaofu (Chine) souligne qu'avec le développement régulier de l'intégration économique mondiale, les économies sont de plus en plus interdépendantes. La croissance économique rapide de certains pays en développement, due essentiellement à leurs propres efforts, représente donc une importante contribution au développement de l'économie mondiale. Il faut bien voir, toutefois, que ces pays sont peu nombreux, et qu'il n'est pas certain que leur développement soit équilibré et se maintienne. Il appartient donc à la communauté internationale, et aux pays développés en particulier, de les aider au moyen de fonds, de transferts de technologie et d'une aide au développement accrue. On avait espéré que les dividendes de la paix seraient utilisés pour faciliter le développement économique et social des pays pauvres. Ces espérances se sont révélées vaines.

Le Gouvernement chinois a toujours attaché beaucoup d'importance et accordé son appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies au service du développement et à l'assistance technique. Or l'insuffisance des fonds disponibles entrave ces activités. Dans certains cas, le montant des ressources mobilisées a été bien inférieur aux objectifs fixés, ce qui a gravement gêné l'exécution des programmes d'aide. La délégation chinoise lance un appel à tous les pays développés pour qu'ils apportent la preuve de leur volonté politique sur la question du financement et appliquent véritablement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale (48/162, 50/120 et 50/227). A propos des recommandations du Secrétaire général, la délégation chinoise estime que les ressources de base, qui constituent l'essentiel du financement des activités opérationnelles, devraient être fondamentalement garanties et que les contributions volontaires des pays développés devraient continuer d'en être la source principale. Les contributions négociées devraient permettre d'assurer le partage de la charge entre pays développés, enfin, les quotes-parts ne devraient pas représenter plus de 5 % des ressources de base. De plus, les dépenses locales supportées par les pays bénéficiaires devraient être prises en compte dans le calcul des quotes-parts. Enfin, la délégation chinoise est favorable au maintien d'une conférence annuelle pour les annonces de contributions aux activités de développement.

Mme BELLAMY (Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) dit que le financement des activités opérationnelles sur une base prévisible, continue et assurée est indispensable pour que le système des Nations Unies d'aide au développement puisse s'acquitter de sa tâche et mener

à bien les réformes entreprises - lesquelles, à leur tour, permettront une augmentation des ressources disponibles. Elle regrette que certains des engagements pris par le passé en matière de contributions ne se soient pas matérialisés. Il faut donc rechercher de nouveaux mécanismes de partage de la charge. A titre d'exemple, Mme Bellamy indique que l'année précédente, les contributions du secteur privé ont fourni près de 300 millions de dollars à l'UNICEF, soit un tiers de son budget. Néanmoins, les cinq principaux donateurs lui ont fourni 40 % de ses ressources, et les dix principaux donateurs, 60 %.

Il n'en reste pas moins que le partage de la charge progresse. Les pays en développement, par exemple, mobilisent des ressources pour leurs propres programmes. Ainsi, en 1996, le Brésil a fourni près de 14 millions de dollars.

Divers facteurs influent sur le volume des ressources disponibles : variabilité des contributions, des taux de change, "faveur" dont jouit tel ou tel pays, politisation des contributions supplémentaires. Les ressources de base - qui peuvent être utilisées avec souplesse et efficacité - sont inhérentes au multilatéralisme. Pour en relever le niveau, il faudrait assurer l'efficacité et la transparence des opérations, faire état des résultats obtenus, établir ponctuellement les rapports, mener à bien les réformes, obtenir qu'une part plus importante de l'aide publique au développement aille à l'aide multilatérale, rechercher de nouvelles sources de financement auprès du secteur public, par des partenariats avec la société civile, auprès de nouveaux pays donateurs, enfin, explorer de nouveaux domaines d'action : conduite des affaires publiques, droits de l'enfant, travail des enfants, démocratisation, exploitation sexuelle, etc. Il ne faut pas croire, toutefois, que le recours au secteur privé résoudra tous les problèmes. En effet, la mobilisation des ressources est une activité très problématique et spécifique. Le meilleur moyen d'obtenir des fonds est encore de faire état de résultats probants.

La séance est levée à 12 h 20.
